



Madame, Monsieur,

Vous avez reçu récemment un tract des opposants au projet éolien de Champguyon et nous nous devons de rétablir quelques vérités par ce courrier.

Compétitivité de l'éolien :

Le prix moyen de l'éolien terrestre est de 63€/MWh sur 20 ans (résultat de l'appel d'offre de juin 2019) : moitié moins cher que le prix du nouveau nucléaire (Hinkley Point en Angleterre : 110€/MWh sur 35 ans) et similaire au coût du nucléaire existant (62€/MWh selon la Cour des Comptes en 2016).

Rappelons également que la centrale nucléaire en cours de construction à Flamanville affiche déjà 8 ans de retard et 8 milliards € de surcoûtsⁱ, et que la prolongation de nos centrales actuelles est estimée à plus de 100 milliards €ⁱⁱ. [D'où viennent à votre avis les augmentations de notre facture électrique ?](#)

Démantèlement. L'éolien est réversible :

Le coût de démantèlement d'une centrale nucléaire n'est pas connu (car à ce jour aucun réacteur n'a encore été démonté complètement), à l'inverse de celui d'une éolienne. La loi nous oblige non seulement à remettre en état les terrains mais aussi à constituer une garantie financière pour le démantèlement (Arrêté du 26 août 2011ⁱⁱⁱ), ce qui est bien évidemment exigé par les banques qui financent les projets. Intervent a prévu une provision de 120.000€/éolienne pour le démantèlement comme cela est mentionné dans l'étude d'impact remise au préfet et consultable en mairie, bien au dessus des 50,000€ demandés par la loi. Les propriétaires de terrain engagés dans le projet en ont parfaitement connaissance.

Du vent dans la Marne, un potentiel prouvé :

Un parc éolien, comme toute entreprise, doit être rentable pour être financé. Cette rentabilité dépend de la ressource en vent. Avec 834 MW installés dans la Marne, il est évident qu'il y a suffisamment de vent pour faire fonctionner les parcs éoliens du département y compris celui de Champguyon. Des réflexions sont d'ailleurs en cours pour ajouter des éoliennes sur certains parcs environnants (Charleville ou La Forestière par exemple), ce que les banques ne financeraient pas si les parcs étaient en faillite.

[Vous pouvez en tant que citoyen bénéficier vous aussi de cette rentabilité à venir sur notre parc car nous souhaitons l'ouvrir au financement participatif.](#)

Une énergie simple, sans matière première ni rejets :

Les 6 éoliennes produiront au minimum 36 millions kWh/an, soit l'électricité de plus de 12,000 foyers (considérant une consommation domestique moyenne de 2400kWh/an^{iv}), et éviteront plus de 10 tonnes de CO2/an^v. [Pas d'erreurs dans nos calculs !](#)

Et votre maison dans tout ça ?

L'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien (état général, isolation, toiture, huisseries...) qui constituent une grande partie de son prix. Il ne joue que sur les éléments subjectifs (cadre, beauté du bâti, proximité au travail ...), qui varie d'une personne à une autre.

Une des seules études réalisées en France dans le Nord Pas-de-Calais avec le soutien de la Région et de l'ADEME (2010) conclut que, sur les territoires concernés par deux parcs éoliens, « le volume des transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse de valeur au m² et que le nombre de logements est également en hausse »^{vi}. De même l'étude Harris interactive (2018) montre que 80% des riverains de parc éoliens ont une image positive de l'éolien.

« Serez-vous malades ? » comme l'annoncent les anti :

Avec plus de 75,000 éoliennes terrestres implantées en Europe^{vii}, depuis plus de 20 ans, aucune crise sanitaire n'a été constatée, ni aucune population évacuée, comme c'est le cas pour le nucléaire (30km interdits autour de Tchernobyl et de Fukushima), qui prévoit des procédures d'urgence (pastille d'iode, confinements pour limiter les contaminations). L'éolien est sans danger, comme le démontre l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire dans son rapport sur les effets sanitaires des parcs éoliens^{viii}, et toute personne qui vous dit l'inverse ment !

En conclusion

Les 3 millions de riverains de parcs éoliens en France sont-ils tous ruinés et malades ? Ou bien profitent-ils tout simplement de la ressource locale en vent pour dynamiser leur territoire ? Pourquoi ne pas baisser vos taxes locales ou aménager votre cadre de vie avec les 20.000€ annuels reversés à la commune ?

Nous soutenons la liberté d'expression. Cependant, le point de vue développé dans les tracts de cette association est à charge ! Les arguments sont sans fondements scientifiques, et proviennent d'une association présidée par un ancien cadre du nucléaire, qui ne vit ni ne réside à Champguyon ! qui refuse de dialoguer avec nous et qui ne protège que ce qu'il connaît : le nucléaire, un enjeu dépassé ! Ces tracts ne proposent aucune solution et n'ont aucune valeur ! Si ce n'est qu'inspirer l'immobilisme et répandre la peur, à l'heure où nous devons tous, collectivement et individuellement **agir**, à notre échelle et avec nos moyens, contre le changement climatique qui tous les mois déplace des populations, engendre des famines, des sécheresses, des canicules, des pluies torrentielles, des inondations et décime notre biodiversité et notre environnement.

Combien de jours de canicule faudra-t-il avant de prendre conscience de la nécessité d'agir maintenant ? Quel futur souhaitez-vous pour vos enfants ?

Avançons dès à présent ensemble et prenons le pouvoir pour notre avenir ! Remettons l'énergie au centre de nos territoires et dans les mains des citoyens locaux !

Toute l'équipe Intervent

Juillet 2019

Vos interlocuteurs :
www.intervent.fr

David Haurit – 06 44 03 87 71 d.haurit@intervent.fr
Matthieu Honoré – 06 64 50 55 98 m.honore@intervent.fr

ⁱ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/06/24/epr-de-flamanville-visualisez-comment-le-cout-et-la-duree-du-chantier-ont-triple-depuis-2007_5480745_4355770.html (publié le 24/06/2019)

ⁱⁱ https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/02/29/la-couteuse-prolongation-du-parc-nucleaire-francais_4873567_3244.html (publié le 29/02/2016)

ⁱⁱⁱ Arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (consultable sur le site <https://www.legifrance.gouv.fr>)

^{iv} https://www.rte-france.com/sites/default/files/be_pdf_2018v3.pdf (RTE, Bilan Electrique 2018)

^v Dans une note du 15 février 2008 du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le contenu CO2 évité par l'éolien est de 300g/kWh (<http://23dd.fr/images/stories/Documents/ENR/note-15-fevrier-2008-Ademe-MEDAD.pdf>)

^{vi} <https://decrypterlenergie.org/les-eoliennes-ont-elles-un-impact-sur-la-valeur-immobiliere-des-habitations>

^{vii} <https://windeurope.org/wp-content/uploads/files/about-wind/statistics/WindEurope-Annual-Statistics-2018.pdf>

^{viii} <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf> (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, 2017)

